



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 08/03/2025

Reçu en préfecture le 08/03/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250308-19_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08/03/2025

Date de convocation : 27.02.2025 Date de publication : 29.02.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le huit mars Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 19 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 3 Absents : 2 Ont pris part au vote : 22 Exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; M. Romuald CHANTREL ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Monique PASSET ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Tiffanie SURIA, Mme Sandrine PONCHANT. ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Cédric LATOUCHE. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD. ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°19-2025-DF-RK

**Objet : Désignation du Président de séance pour la présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU)
-Exercice 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du compte financier unique (CFU) qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Il informe également l'Assemblée délibérante que sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. En ce sens, le CFU est soumis au vote de l'Assemblée Délibérante par le Maire ou le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le Compte Administratif.

Ainsi :

- Le CFU de l'exercice 2024 doit être voté au plus tard le 30 juin 2025 ;
- Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés.
- L'Assemblée délibérante élit son Président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le Maire ou le Président de l'Assemblée Délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- DESIGNER le Président de Séance pour la Présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU) du budget principal de la commune ainsi que du budget annexe « Le Clos des Pensées »

Monsieur JEAN-LUC FRERE – 1^{er} Adjoint au Maire est désigné Président de séance pour la présentation des Comptes Financiers Uniques (CFU) du budget principal de la commune ainsi que du budget annexe « Le Clos des Pensées ».

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 22 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

